Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNE DE VER SUR MER	**Arrêté n°49 – 23** **Portant sur circulation** **Rue de la 8ème armée**

LE MAIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,

VU la demande de la **Société AIMS TELECOM** en date du 22 juin 2023,
CONSIDERANT que pour permettre les travaux de réparation de fourreaux FT existants, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 – Le jeudi 6 et vendre 7 juillet 2023, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la rue de la 8ème armée, **et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention** :
:

La circulation des véhicules se fera sur une seule file avec un alternat manuel par piquet K10 ou par feux tricolores de chantier.
Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation du chantier
La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité du bénéficiaire en l'espèce la **Société AIMS TELECOM** ou de son représentant conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Courseulles, Le Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à VER SUR MER, le 28 juin 2023

Jean-Luc VERET

Maire

MAIRIE DE VER-SUR-MER * CALVADOS *

Destinataires :
- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
*- M. Le Directeur de la **Société AIMS TELECOM***
- Mme MADELAINE - ASVP